

# Compte-rendu de réunion

## Commission Informatique du 11 septembre 2014

### Participants

M. KOEBERLE Eric (Vice-président du SIAGEP)  
Mme BOSSEZ Marie-Claire (Rougegoutte)  
Mme CHARTAUX Caroline (Cunelières)  
M. KWASNIK Christian (Cravanche)  
M. OUEVRARD Renaud (Offemont)  
M. ROICOMTE Romuald (Valdoie)  
M. SALOMON Alain (Vétrigne)  
M. RIGOULOT Stéphane (Responsable Informatique)

### Excusés

M. BISSON Yves (Novillard)  
Mme PAULUS-DAMOTTE Nadine (Bourg-sous-Châtelet)  
M. PACAUD Pierre (Chèvremont)  
M. PATTAROZZI Olivier (Andelnans)

### Point de l'ordre du jour : Présentation du service informatique et de ses attributions

Intervenant : Stéphane RIGOULOT

M. KOEBERLE ouvre la séance à 18h10 par un tour de table afin que les membres participant à la réunion se présentent et fassent part de leurs attentes.  
M. KOEBERLE présente la commission et son rôle au sein de la structure puis il cède la parole à M. RIGOULOT.  
Après ce tour de table, M. RIGOULOT présente le fonctionnement du service, son rôle et ses attributions auprès des collectivités adhérentes.  
S'en suit un point sur les adhésions et les nouvelles collectivités ayant adhérees cette année.

### Point de l'ordre du jour : Présentation du bilan des interventions

Intervenant : Stéphane RIGOULOT

M. KOEBERLE fait un point rapide sur les interventions avant de donner la parole M. RIGOULOT pour des précisions sur les chiffres.  
Il est notamment fait part de l'avancement des migrations sur la nouvelle gamme emagnus. Cette nouvelle gamme de progiciels de la société Berger-Levrault est fortement recommandée pour l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur la dématérialisation des échanges avec le payeur. À ce sujet, une réunion d'information et de présentation de la solution iParapheur proposée par le service informatique est planifiée au jeudi 18 septembre 2014 en collaboration avec la DGFIP. Cette réunion est proposée aux agents et aux élus des collectivités afin de leur faire une démonstration de la chaine complète de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées jusqu'au iParapheur pour la signature des élus.

### Point de l'ordre du jour : Présentation du « transfert de compétence informatique intégral »

M. KOEBERLE fait une présentation du principe de ce transfert qui tend à se développer conférant au SIAGEP la gestion du parc matériel et logiciel des collectivités.

M. RIGOULOT rappelle l'évolution de cette compétence optionnelle du service informatique sur les trois dernières années tant en nombre de collectivités ayant conventionné qu'en volume et temps d'intervention. Cette statistique est produite sur les interventions liées au « transfert de compétence informatique intégral » qui présente une part non négligeable des interventions.

M. RIGOULOT rappelle que les commandes sont passées sous la forme de bons de commande dans le cadre d'un appel d'offres de type Accord-cadre. Ce dernier est renouvelé en ce moment, les candidatures sont attendues pour le 17 septembre et cinq fournisseurs maximum seront retenus pour trois ans afin de répondre à ces bons de commandes.

D'autre part, M. RIGOULOT indique après étude sur le budget après ces quatre années d'exercice de cette compétence que les comptes sont équilibrés et très légèrement positif (récupération du FCTVA comptabilisée).

M. ROICOMTE fait remarquer que le volume d'intervention généré pourrait impacter le fonctionnement du service. M. KOEBERLE répond que le fonctionnement du service ne doit pas être impacté et que si un recrutement est nécessaire, il se verra étudié en tenant compte de l'équilibre budgétaire du service.

**Point de l'ordre du jour : Présentation de la solution logicielle pour la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne comptable**

M. KOEBERLE indique que le service a proposé une solution logicielle pour accompagner les collectivités dans les évolutions à venir en termes de dématérialisation de la chaîne comptable et des actes avec le « Contrôle de Légalité ».

M. RIGOULOT fait une rapide présentation des deux cas et rappelle que les collectivités doivent délibérer pour bénéficier de cette prestation qui a un coût de 80€ par collectivité pour le SIAGEP. Coût qui est répercuté sur le coût d'adhésion au service informatique.

**Point de l'ordre du jour : Solution de sauvegarde Kiwibackup – nouvelle proposition de tarif**

M. KOEBERLE présente la solution de sauvegarde externalisée proposée par le SIAGEP. De nouveaux tarifs vont être proposés au vote de l'assemblée.

M. RIGOULOT rappelle l'offre en cours et présente le bilan des adhésions à cette prestation optionnelle de sauvegardes externalisées. Près de 90% des adhérents au service informatique ont répondu positivement à cette proposition.

Selon la strate ou le type de collectivité, il a été défini à la base un quota de sauvegarde pour chacun en fonction de sa taille. Ce principe convient à la grande majorité des collectivités sauf les plus importantes et certaines EPCI qui souhaiteraient voir externalisée une plus grande quantité de données numériques.

Cette solution de sauvegarde apportant entière satisfaction, et venant en fin de garantie du serveur IAGEP héberger chez le fournisseur, il a été décidé dans le renouvellement du matériel d'opter pour un serveur de très haute capacité : étendre la capacité totale du serveur du SIAGEP à 3 To au lieu des 250 Go actuel soit douze fois plus important.

Les quotas actuels, en fonction des strates, vont de 1.6 Go à 4 Go pour les plus grosses structures et des

coûts à l'année de 26,01 € à 62,42 €.

Trois propositions d'évolution :

- Soit les collectivités conservent leur quota actuel pour le même coût : elles estiment ne pas avoir besoin de plus d'espace de stockage.
- Soit les collectivités optent pour les nouveaux quotas proposés ci-dessous et le coût annuel correspondant : elles prévoient d'avoir beaucoup plus de fichiers informatiques à sauvegarder avec les processus de dématérialisation qui vont être mis en place.
- Soit enfin, pour certaines qui voudraient sauvegarder plus de fichiers informatiques, elles souhaitent un espace de stockage « à la carte » facturé 2€ par an et par Giga-octet de données supplémentaires sur la base des nouveaux quotas.

Strate	Quota en Go	Cotisations annuelles
0-500 habitants	8	32.00 €
501-1000 habitants	13	52.00 €
1001-2000 habitants	16.5	66.00 €
2001-3000 habitants	18	81.00 €
plus de 3000 habitants	19.5	97.50 €
EPCI (petite)	15	67.50 €
EPCI (autres)	30	150.00 €

Un courrier va être envoyé aux collectivités les invitant à nous retourner leur souhait. Sans réponse de leur part nous conservons la formule actuelle (quota et coût).

#### Questions diverses :

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est close à 20h35.